



Réservé à l'organisation
N° DE COURSE

ENDURANCE MOTO D'ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 20 et Dimanche 21 Février 2010

CATEGORIE MOTO (ATTENTION, vous ne pouvez vous engager que dans une seule catégorie)

- | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> NCA E1 Solo | <input type="checkbox"/> NCA E2 Solo | <input type="checkbox"/> NCA E3 Solo | <input type="checkbox"/> OPEN NCA Duo | <input type="checkbox"/> Féminine |
| <input type="checkbox"/> NCB E1 Solo | <input type="checkbox"/> NCB E2 Solo | <input type="checkbox"/> NCB E3 Solo | <input type="checkbox"/> OPEN NCB Duo | <input type="checkbox"/> Vétéran |

En duo, la catégorie dans laquelle vous devez vous inscrire est celle de la licence la plus élevée des deux pilotes. En duo, pour courir dans les catégories féminine ou vétéran, les 2 pilotes devront être dans la même catégorie.

PILOTE 1

PILOTE 2

NOM.....

Prénom

Date de naissance

Adresse complète

.....

Téléphone (obligatoire).....

E-mail.....

Type et N° de licence.....

Moto-club

N° CASM / Permis

Date d'obtention.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MOTO 1

MOTO 2

Marque moto.....

Cylindrée..... 2T 4T

.....

..... 2T 4T

DROIT D'ENGAGEMENT - SOLO 50 € - DUO 70 € - (transpondeur compris)

ATTENTION, à partir du 6 février 2010, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical.

Engagement complet à renvoyer à l'adresse ci-dessous avec le règlement et accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse.
Moto-Club CAP-SUD – Chemin du bois – 64270 SALIES DE BEARN

TOUT ENGAGEMENT INCOMPLET SERA REFUSE

Le(s) concurrent(s) soussigné(s),

- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement, en accepter les termes et s'engage à l'observer et à le respecter.
- Déclare connaître les règlements FFM et s'y conformer strictement.
- S'engage à respecter toutes décisions prises à son égard par le directeur de course ou les commissaires sportifs chargés du bon déroulement de cette manifestation.
- Reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par sa licence et devra, s'il le juge opportun, contracter les assurances complémentaires nécessaires.

Date :

Signature(s) du ou des pilotes
ou du responsable légal pour les mineurs
précédée de la mention « lu et approuvé »

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

Chemin du bois - 64270 Salies-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org
Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028